

SACD

LE MAGAZINE

Automne • 2014

Entretien avec **Fleur Pellerin**

Les grands axes
de la politique
du ministère de la Culture



SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES



ÉDITO par Sophie Deschamps	p.03
TRIBUNE de Pascal Rogard Vidéo à la demande : une bonne nouvelle qui en appelle d'autres	p.04
DOSSIER	p.06
Fleur Pellerin « Je fais de l'émergence des nouveaux talents une priorité de mon ministère »	
ACTION CULTURELLE 30 ans de copie privée, des milliers d'actions culturelles	p.09
SPECTACLE VIVANT Bernard Murat : « La question de la diffusion est cruciale »	p.10
HUMOUR Nicole Ferroni : « Pour écrire je passe par la parole et l'improvisation »	p.12
SERVICES Un tout nouveau service en ligne dédié au théâtre amateur Successions sans héritiers : une avancée importante	p.14 p.16
INTERNATIONAL La francophonie récompensée	p.17
SCÈNE Une nouvelle scène bien embarquée	p.18
AGENDA Festivals et spectacles Automne-Hiver 2014	p.20
ACTION CULTURELLE Les fonds SACD	p.22

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr



Android®



Iphone®

Rejoignez-nous sur
Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

Suivez-nous sur
Twitter

@SACDParis

Attention danger !



© DR

PAR **SOPHIE DESCHAMPS**,
PRÉSIDENTE DE LA SACD

À l'heure où j'écris ces lignes, monsieur Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne veut un meilleur usage des technologies numériques dans le seul intérêt du consommateur européen. Pour ce faire : « Nous devons casser les cloisonnements nationaux en matière de régulation télécoms, de droits d'auteur et de protection des données. » Et de rajouter : « Nous devons en finir avec nos silos réglementaires dans les communications et le droit d'auteur. » Aucun auteur ne doit ignorer ces propos effarants. Ce raisonnement du nouveau président de la Commission n'aboutira qu'à un seul résultat : favoriser les lobbys les plus puissants et enrichir les plus riches. Ce n'est pas assez que Google, Amazon, Netflix et autres se soient implantés dans des pays aux fiscalités basses, aux obligations nulles, le président luxembourgeois semble vouloir casser tout ce que l'Europe a construit pas à pas pour que les cultures perdurent et se partagent sans léser les créateurs. Non, ce n'est pas le droit d'auteur qui empêche la circulation des œuvres. Présider l'Europe, est-ce conduire à l'uniformisation à marche forcée contre la volonté des Européens eux-mêmes ? Est-ce être en opposition avec la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle ? Est-ce défendre l'enrichissement d'entreprises qui réalisent des profits sur ce qui a déjà été financé et créé ailleurs, sans aucune obligation, sans rien produire ou si peu ? Est-ce détruire des écosystèmes locaux qui ont prouvé leur efficacité ? L'éducation et la culture sont les fondements de la

démocratie, de la tolérance, de l'égalité des chances, de l'égalité tout court. Ce que veut monsieur Juncker n'est pas seulement dangereux pour les auteurs, mais aussi pour la démocratie.

« En finir avec les silos réglementaires » marque une volonté destructrice. Les œuvres qui viennent enrichir le patrimoine de chaque nation ne rapporteraient plus qu'aux réseaux surpuissants, coupant tout avenir au financement de la création.

La France est particulièrement visée, car la création y est foisonnante et aidée. Certes, tout n'est pas rose chez nous - les budgets sont en baisse, les femmes n'ont pas les mêmes opportunités de travail que les hommes (cf. la brochure en ligne sur le site SACD « Où sont les femmes ? »), nos métiers sont difficiles et précaires - mais le public est présent. Il y a une avidité française pour la culture. Il y a un désir de création, un savoir-faire qui ne se dément pas, de génération en génération.

Chaque année sortent des écoles des talents qui méritent d'avoir un avenir mais quel sera-t-il dans cette Europe-là ?

Notre héritage immatériel est une immense richesse passée, présente et future. Il est temps de le défendre contre ceux qui servent in fine les intérêts d'industries dont le profit est la seule valeur.

Nous sommes prêts à évoluer, à réformer, nous ne sommes pas prêts à renoncer.

La SACD est mobilisée, mais chacun d'entre nous doit agir et militer car qui mieux qu'un auteur peut défendre la création ? ■

Vidéo à la demande : une bonne nouvelle qui en appelle d'autres

PAR PASCAL ROGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est signé ! Le 4 septembre dernier, quelques jours avant le lancement officiel en France de Netflix, l'offre américaine de vidéo à la demande par abonnement (VàDA), la SACD, aux côtés de l'ADAGP, a conclu un contrat qui va lui permettre de percevoir des rémunérations au titre de l'exploitation sur cette plateforme des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de ses membres.

C'est une heureuse nouvelle à plus d'un titre : non seulement rien n'aurait justifié que les auteurs membres de la SACD se voient privés de rémunérations lorsque leurs œuvres sont exploitées sur ce service de VàDA. La préservation des principes est là encore essentielle : quel que soit le support, numérique ou non, la diffusion d'une œuvre, préalablement autorisée par le producteur ou le distributeur, doit assurer à l'auteur une rémunération proportionnelle au succès de cette œuvre.

Heureuse nouvelle également car ce nouvel accord confirme la capacité de la SACD à percevoir les rémunérations des auteurs sur tous les supports de diffusion des œuvres, et en particulier auprès des services de vidéo à la demande qui sont une part importante du futur de l'exploitation des œuvres.

Plus que jamais, la gestion collective est nécessaire. Grâce à la force de ceux que nous représentons, à notre expertise et aux outils que nous avons mis en place, nous sommes en mesure de négocier de bonnes conditions de perception et de garantir aux auteurs le versement de leur rémunération. Face à des opérateurs puissants (YouTube a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de dollars et Netflix de plus de 4 milliards de dollars) et désormais localisés à l'étranger alors même qu'ils diffusent en France, la puissance de la SACD est la garantie d'une juste rémunération pour les auteurs.

Toutes les études parues ces dernières années l'ont

d'ailleurs montré : la gestion collective assure aux créateurs une partie importante de leur rémunération tout en leur offrant la seule solution efficace pour organiser une remontée des recettes en aval et pour leur permettre d'être effectivement associés au succès de leurs œuvres.

Au-delà de l'Observatoire des contrats audiovisuels de la SACD qui ausculte chaque année l'évolution des pratiques contractuelles dans le cinéma, la fiction et l'animation, le rôle positif de la gestion collective a aussi été soutenu et confirmé par toutes les études conduites par des économistes indépendants, que ce soit l'étude sur l'économie des droits d'auteurs réalisée à la demande du ministère de la Culture et de la Communication en 2007 ou le travail conduit, sous l'égide de la DGMIC, par le cabinet Mazars en 2011.

La complexité des flux du numérique, l'augmentation exponentielle des données associées aux œuvres et à leur utilisation ainsi que la nécessité de simplifier la circulation et l'exploitation des œuvres font de la gestion collective un instrument incontournable à l'ère numérique.

L'accord signé avec Netflix est enfin une heureuse nouvelle car il garantit une stricte égalité de traitement du droit d'auteur entre toutes les plateformes présentes sur le marché français de la vidéo à la demande. En concluant ce protocole, la SACD n'a pas voulu donner son onction à Netflix ni lui accorder un avantage dont n'auraient pas pu bénéficier les plateformes françaises. C'est même tout le contraire. Et nous n'aurions pas été dans notre rôle, celui de défenseur des auteurs, si nous n'avions pas conclu cet accord.

Dans ce « dossier » Netflix, nous avons toujours veillé à répondre aux deux grandes responsabilités qui sont les nôtres depuis la création de la SACD par Beaumarchais en 1777 : représenter les auteurs en négociant des accords leur assurant une rémunération effective

« L'accord signé avec Netflix garantit **une stricte égalité de traitement du droit d'auteur** entre toutes les plateformes de VàD. »

et une association au succès de leurs œuvres ; défendre les auteurs en créant un environnement propice à la création, à son financement et à sa diffusion. Si nous sommes parvenus à obtenir des conditions très positives pour la rémunération des auteurs dans le cadre de cet accord, nous n'avons jamais renoncé non plus à faire changer la réglementation européenne. Il est intolérable qu'elle permette aujourd'hui à Netflix de contourner les obligations d'investissement et d'exposition de la création audiovisuelle et cinématographique française et européenne en s'établissant dans cet État fiscalement exotique que sont les Pays-Bas.

C'est là un objectif politique duquel la SACD ne se détournera pas. Il faut bien se rendre compte que l'application de conditions et de réglementations équitables entre toutes les plateformes de VàD et même l'ensemble des diffuseurs est aussi une condition de la permanence et de la pérennité des politiques de soutien à la création. La concurrence déloyale telle qu'elle existe aujourd'hui, avec iTunes au Luxembourg et Netflix aux Pays-Bas, est un élément de déstabilisation des politiques de diversité culturelle et des opérateurs européens. Espérons que l'Europe post-Barroso le comprendra enfin après tant d'années d'errements et d'aveuglement !

Ce cadre réglementaire européen révisé, refondé, rendu plus juste, doit aller de pair avec le développement et le soutien à l'essor de la VàDA. S'abonner à une offre de vidéo à la demande offre la possibilité d'élargir et de faciliter l'accès du public aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises et européennes, récentes ou plus anciennes. Elle peut aussi, et c'est notre conviction, l'inciter à se détourner des offres illégales.

Cependant, pour construire une réelle alternative à l'offre illicite, trois conditions préalables doivent être

remplies : cela passe assurément par un enrichissement de l'offre et des catalogues des services de VàDA. À cet égard, l'arrivée de Netflix a servi d'accélérateur. Ses concurrents français se mettent en ordre de marche et désormais ont tous les atouts pour séduire le public.

C'est aussi avoir l'assurance des pouvoirs publics que la lutte contre le téléchargement illicite restera une priorité. À cet égard, le volontarisme politique affiché par le Premier ministre, Manuel Valls, à l'occasion du discours qu'il a prononcé au Grand Palais le 15 septembre dernier, mérite d'être salué. Cela faisait longtemps qu'un Premier ministre n'avait pas insisté sur l'idée que le piratage de masse « était une source d'appauvrissement pour l'ensemble du secteur de la création » et qu'il était inacceptable « de piétiner les droits des auteurs et des créateurs ».

C'est enfin, et c'est là que le bât blesse, la nécessaire prise de conscience des professionnels du cinéma que le monde a changé. La fameuse chronologie des médias, qui organise la succession des fenêtres d'exploitation des films, en salles, à la télévision, en vidéo, est dépassée. Elle l'était déjà il y a 5 ans, quand les organisations professionnelles, à l'exception notamment de la SACD, s'étaient mises d'accord pour relayer la VàDA à 36 mois après la diffusion des films en salles et la VàD gratuite à 48 mois.

Aujourd'hui, l'obsolescence de cette chronologie, rigide car ne prévoyant aucune exception, et figée dans un temps lointain qui ne correspond plus aux usages, est plus que jamais un frein au développement des offres légales et donc à l'accès aux œuvres.

Il n'est pas trop tard pour laisser enfin le vent de la modernité souffler si l'on veut éviter plus tard une tempête aux effets dévastateurs sur la création française et européenne, son financement et sa diffusion. ■

Fleur Pellerin

« Je fais de l'émergence des nouveaux talents une priorité de mon ministère »

Entretien avec la nouvelle ministre de la Culture et de la Communication.

Quels sont les axes prioritaires de votre politique à la tête du ministère de la Culture et de la Communication ?

Je veux mettre le partage et la transmission de la culture au cœur de mon action et de celle du ministère. Cela commence par le fait de repenser l'accès à l'art et à la culture en partant des pratiques des Français : les nouvelles générations ont des usages et des désirs propres que nous devons mieux prendre en compte, afin de trouver les moyens d'une culture participative, partagée. Ensuite, parce que la culture joue un rôle déterminant dans la manière que nous avons de nous représenter au monde et à nous-mêmes, je souhaite en finir avec la tentation du dénigrement et impulser un véritable esprit de conquête. La France a des atouts considérables, c'est particulièrement vrai dans le secteur culturel ; il nous faut les

valoriser, en faire un outil de notre rayonnement international ! Enfin, je veux encourager l'émergence de nouveaux créateurs, le renouvellement des esthétiques, l'audace créative !

Sur le spectacle vivant, quelles orientations souhaitez-vous donner à votre politique ?

Je l'ai dit, je fais de l'émergence des nouveaux talents une priorité de mon ministère. Nous avons en France des viviers d'excellence et de créativité, grâce à nos écoles notamment, et il nous faut mieux accompagner les jeunes créateurs et les jeunes artistes. Ils incarnent la vitalité, la force subversive, l'esprit novateur de la culture dans notre pays. J'attache une importance particulière aux parcours professionnels et aux filières d'emploi du secteur artistique, et particulièrement du spectacle vivant. Nous devons accompagner

les professionnels tout au long de leur parcours, en nous assurant que les questions de juste rémunération des auteurs soient traitées et, bien évidemment, nous devons trouver les conditions pour que le régime de l'intermittence, qui prend en compte la discontinuité spécifique de l'emploi dans ce secteur essentiel, soit préservé, car il est l'une des conditions de la vitalité de notre modèle culturel.

Vous avez déclaré vouloir faire de la France un champion de la fiction télévisée. Quelles actions comptez-vous initier pour y parvenir, en particulier à l'égard de la création française ?

Je suis convaincue qu'en matière de fiction, la France a une carte à jouer. Faire de la France un champion de la fiction télévisée, c'est porter l'ambition du rayonnement de la création française dans le monde. Mais aussi en France : nous sommes un des rares grands pays européens dont la production nationale ne dépasse pas en audience la production américaine. Pourtant, nous avons les talents, des acteurs de l'audiovisuel puissants et des entreprises de diffusion performantes ! La fiction repose sur l'audace créative, sur l'élaboration complexe d'un récit original

capable de susciter la curiosité du public. C'est pour cela que nous devons mieux soutenir les auteurs, mieux soutenir la « recherche-développement » en matière audiovisuelle, celle qui permet de tenter des expériences, d'innover, de surprendre le public et de lui donner envie. Et c'est pour cela, aussi, que nous devons assumer de manière plus affirmée la dimension industrielle de la production de fictions. Les réformes récentes des aides du CNC vont dans ce sens, avec un renforcement des aides à l'écriture et au développement, et un meilleur accompagnement des séries, notamment des nouvelles. Mais il faut sans doute aller au-delà et revoir davantage de curseurs : nous devons créer les conditions pour mieux accompagner la prise de risque éditorial, pour encourager les nouvelles formes de création, les nouveaux talents, pour mieux aligner les intérêts des auteurs, des producteurs et des diffuseurs, avec en perspective une création indépendante et innovante et des chaînes capables de fédérer largement autour d'une œuvre clairement identifiée par les téléspectateurs.

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour permettre un développement de l'offre légale plus soutenu ?

En tant que ministre de la Culture et de la Communication, c'est pour moi une priorité de faire en sorte

« Le droit d'auteur est un des piliers de la création, c'est ce qui lui permet de vivre et d'exister dans toute la richesse de sa diversité »



© LN Photographers

que l'ensemble de nos concitoyens aient accès à une offre légale plus large et de qualité. C'est un enjeu démocratique, bien sûr, mais c'est aussi un moyen de lutter contre le piratage et la contrefaçon. Le développement de l'offre légale passe tout d'abord par le soutien à l'innovation. En France, on ne manque pas de talents, de compétences et d'imagination pour investir les nouveaux espaces numériques de

Repères

1998-2000 : ENA, promotion Averroès

Mai 2012-mars 2014 : ministre déléguée aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique

Avril-août 2014 : secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger

26 août 2014 : nommée ministre de la Culture et de la Communication

« La France a des atouts considérables, c'est particulièrement vrai dans le secteur culturel »

Suite de l'entretien avec Fleur Pellerin, nouvelle ministre de la Culture et de la Communication.

30 ans de copie privée, des milliers d'actions culturelles

diffusion de la création, que ce soit dans les secteurs de l'image, de la musique ou du jeu vidéo. Il faut créer les conditions, notamment financières, favorables à l'émergence de ces nouvelles activités. La construction d'une offre légale solide passe aussi par l'accompagnement de la transition numérique des différents secteurs culturels : faire de la veille technologique, veiller à la portabilité, mettre en avant le référencement des sites légaux, rendre vraiment visible cette offre. Enfin, concernant la vidéo, la chronologie des médias fait aujourd'hui l'objet de discussions, et son assouplissement devrait permettre d'enrichir l'offre légale de films disponibles pour le public.

Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, a parlé de « briser les barrières nationales en matière de réglementation du droit d'auteur ». Comment la France compte-t-elle défendre le droit des auteurs, en France comme en Europe ?

Le droit d'auteur est un des piliers de la création, c'est ce qui lui permet de vivre et d'exister dans toute la richesse de sa diversité. Des réflexions sont en cours au niveau européen, j'y serai bien entendu extrêmement vigilante mais je pense qu'il faut surtout expliquer à tous nos partenaires européens que le droit d'auteur ne constitue pas un obstacle à la circulation des œuvres, pas plus en Europe qu'outre-Atlantique. Le droit d'auteur n'est pas une idée désincarnée mais l'outil, parfaitement en

phase avec notre époque, de rémunération et de développement de la création. Le droit d'auteur, comme toute la propriété intellectuelle, est une richesse non seulement culturelle mais aussi économique pour l'Europe. La France réaffirmera donc son profond attachement au respect de ces mécanismes dans l'espace numérique.

De manière plus globale, quels chantiers souhaitez-vous porter au niveau européen pour faire de l'Europe une chance et un soutien pour la culture ?

L'Europe a autant besoin de la culture que la culture a besoin de l'Europe. Lors de la dernière réunion des ministres européens de la culture à Turin, j'ai réaffirmé mon ambition de replacer la culture au cœur du projet politique européen. Je porterai cette ambition culturelle européenne avec force sur deux fronts où nous avons de beaux combats à mener : la création, d'une part, d'un environnement propice au développement des acteurs européens en adaptant la fiscalité pour mettre fin aux différences de traitement qui existent aujourd'hui en Europe, et aligner les biens et services numériques sur la fiscalité des biens physiques, la préservation, d'autre part, du financement de la création et de la rémunération des créateurs. C'est la condition même de la vitalité du secteur culturel européen. J'en suis convaincue, c'est par cette diversité et cette vitalité partagées que nous raviverons le désir d'Europe parmi les peuples européens. ■

En 2015 la Copie privée aura trente ans. Que finance-t-elle ? Les points-clés des actions engagées par la SACD.

Créée en juillet 1985, la copie privée est une exception au droit d'auteur. Elle permet au consommateur de copier une œuvre pour son usage privé sans autorisation préalable des créateurs. La rémunération pour copie privée est collectée auprès des fabricants et des importateurs de supports et appareils d'enregistrement permettant la copie d'œuvres. Elle est un faible pourcentage du prix de vente de ces appareils en fonction de leur capacité de stockage.

75 % des sommes collectées sont directement reversées aux créateurs, auteurs, éditeurs, artistes-interprètes et producteurs des œuvres copiées, via leurs sociétés de perception et de répartition des droits.

25 % des sommes collectées sont utilisées pour des actions d'aide à la création, à la diffusion et pour la formation d'artistes et d'auteurs. Assurée par les sociétés de perception et de répartition des droits, cette action culturelle représente près de 50 millions d'euros par an et plus de 5 000 initiatives soutenues sur tout le territoire français. Ces 25 % financent l'action culturelle.

L'action culturelle à la SACD

La création de l'action culturelle à la SACD date de 1987. Depuis, elle est en perpétuelle évolution, adaptée aux enjeux de la création. La valorisation des œuvres et des auteurs, l'accès aux œuvres, la transmission en sont ses piliers fondamentaux.

Elle s'articule autour de :

- **grands dispositifs** directement gérés par la SACD, avec, principalement la mise en place de plusieurs Fonds de création. « Cette mise en place date de 2005 », rappelle Muriel Couton, directrice de la Promotion et des Actions Culturelles de la SACD. « Ils sont attribués par des professionnels extérieurs à la SACD, réunis en commissions », précise pour sa part Valérie-Anne Expert, responsable de l'action culturelle. Existente aujourd'hui : les Fonds Théâtre, Humour-seul en scène, Musique de scène, Fictions 2.0, Création Lyrique, Création musicale. Ils sont emblématiques du fonctionnement à la SACD : « Nous ne sommes pas uniquement des partenaires, nous sommes force de proposition et accompagnons les projets », explique Muriel Couton. Outre ces fonds cités, existent aussi des dispositifs comme *Écrire pour la rue* et *Auteurs d'espaces*, dans le domaine des Arts de la rue par exemple,
- **coproductions avec des festivals** : Sujets à Vif avec le Festival d'Avignon, Auteurs d'espaces, Le Vif du Sujet itinérant, L'Objet des mots (avec Actoral),

- **soutiens à des festivals,**
- **rencontres professionnelles,** ou des actions de valorisation des auteurs (Mots en Scène, séances de pitches, les Rendez-vous du Conservatoire, Voix d'auteurs...),
- **d'actions de formation,**
- **prix** décernés aux auteurs,
- d'actions de promotion des œuvres et des auteurs **à l'international** (Jeunes talents cirque),
- l'ouverture aux **nouveaux médias et nouvelles écritures,**
- **les aides individuelles aux au-**

teurs via l'association Beaumarchais-SACD. Les aides et les soutiens, votés par le conseil d'administration, portent sur l'ensemble des disciplines gérées par la SACD : théâtre, musique, danse, mise en scène, arts du cirque, arts de la rue, humour, cinéma, télévision, animation, radio, création interactive. En 2013, le budget de l'action culturelle représentait 4,2 millions euros. Il a financé 262 partenariats. ■

Trois questions à Sophie Deschamps, scénariste, présidente de la SACD

Que représente la copie privée pour les auteurs ?

C'est une rémunération juste et nécessaire qui soutient tous les répertoires de la SACD. En effet, les 25 % de la copie privée dévolus de par la Loi à des actions culturelles sont entièrement mutualisés entre l'audiovisuel et le spectacle vivant. Cela permet d'aider à la création, la promotion des œuvres, la formation des auteurs et l'émergence des talents.

Comment cela se traduit-il dans la gestion de l'action culturelle à la SACD ?

Les auteurs élus qui composent le conseil d'administration réfléchissent chaque année aux actions prioritaires à mener et aux besoins nouveaux des auteurs. Ils sont accompagnés par une équipe particulièrement compétente. Cela a

permis d'initier de nouvelles aides à la création comme par exemple le Fonds Fictions 2.0, les actions en faveur du multi-écrans, les fonds d'aides en spectacle vivant... Nous privilégions aussi les rencontres professionnelles afin de générer de nouvelles opportunités de travail pour des auteurs.

Quelles sont les limites que vous vous imposez ?

La rigueur, le respect des règles et du budget. Aucun administrateur élu ne peut bénéficier d'une aide, ni ne peut faire partie d'un jury constitué pour un fonds de soutien SACD. D'autre part, nous tenons à une totale transparence des actions et des aides et à une simplification des demandes. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'an dernier le portail des soutiens accessible depuis la page d'accueil du site SACD. ■

Bernard Murat

“La question de la diffusion est cruciale”

Metteur en scène, directeur du théâtre Édouard-VII et président du Syndicat national des directeurs et tourneurs du théâtre privé, Bernard Murat profite de la rentrée théâtrale pour évoquer les différents défis que doit relever le théâtre aujourd’hui. PROPOS RECUEILLIS PAR MACHA SÉRY

Cette saison s’annonce particulièrement riche en têtes d’affiche avec le retour sur les planches de Carole Bouquet, Thierry Frémont, Michel Bouquet, Claude Brasseur, Isabelle Adjani. Est-ce à dire que le théâtre est toujours aussi attractif ?

C’est l’ADN d’un acteur. Même si de grands acteurs de cinéma n’ont jamais fait de théâtre. La crise du 7^e art nous aide, une crise que celui-ci vit assez bien puisque les chiffres de fréquentation demeurent élevés, mais ils sont en dents de scie. Reste que nous sommes confrontés à un problème de mœurs dans la sociologie des acteurs aujourd’hui. Ils s’engagent à jouer une pièce durant un mois ou deux, pas plus, c’est là une influence pernicieuse du fonctionnement du théâtre public. Non que celui-ci - dont je suis un défenseur - ne crée pas de belles œuvres, mais la question de la diffusion est cruciale dans le spectacle vivant en France. On produit beaucoup. Trop, au regard d’une diffusion insuffisante. Ce n’est pas sain. Il ne s’agit pas d’un simple retour sur investissement mais d’une déperdition d’énergie, celle qu’une équipe investit dans l’écriture, le mon-

tage, la distribution d’une pièce puis dans les représentations. Tout cela pour jouer quoi ? Quarante fois, parfois moins. Cette habitude a créé une mode chez les acteurs qui porte préjudice au théâtre privé. Répétons-le, le métier d’acteur est un sacerdoce. Jovet disait que le théâtre, ce n’est pas faire, c’est refaire. Autrement dit, se produire tous les soirs. Tel était le cas de ma génération qui jouait quatre pièces deux ans d’affilée. Lorsqu’on a la chance de connaître le succès, il faut s’y assujettir. Cela garantit aux auteurs un moyen de subsistance. À mes yeux, ce sont eux les plus importants de la chaîne et, scandale des scandales, les plus maltraités aussi en France. Leur statut social est très précaire. Ils sont exclus de l’Unedic, ce qui est logique parce qu’ils ne sont pas salariés. Pour autant, ne serait-il pas possible d’améliorer leur statut ? Le théâtre privé, lui, relève le défi en leur permettant de vivre de leur plume, pièce après pièce. Jouer les pièces longtemps, triompher, se battre contre les éléments, imposer des spectacles, découvrir des auteurs et des acteurs, c’est notre ADN. Nous assumons cette tâche depuis près de trois siècles.

C’est un bien inaliénable et la raison pour laquelle nous recevons des petites subventions de l’État et de la ville ; et que nous avons créé en 1964 notre fonds de soutien qui fête son cinquantième anniversaire en octobre. Il a fait l’objet de multiples audits de la part de la Cour des comptes et du Conseil d’État. Chaque fois, il s’en sort avec les félicitations, ce qui est, pour nous, un motif de fierté.

Faire tourner les spectacles du privé est-il toujours aussi compliqué ?

Les tourneurs estiment que les tournées ne concernent que 2 % de la production du théâtre privé. Elles comportent entre 60 et 80 représentations quand, dans ma génération, on partait pour 150 à 200 dates. On ne diffuse pas nos spectacles autant qu’on le voudrait. Nous peinons à passer dans des lieux qui excluent d’office nos pièces de leur programmation. Sur ce dossier, les avancées sont insatisfaisantes. Nous avons aussi une part de responsabilité, en raison de notre difficulté à maîtriser les prix. Certains spectacles phares sont à l’évidence trop chers, avec des coûts avoisinant 30 000 euros par représentation. Aussi restent-ils moins longtemps à l’affiche en régions. On travaille dessus pour être plus compétitif.

Mais la fréquentation, elle, ne diminue pas...

Le théâtre public et le théâtre privé ont à peu près le même nombre de spectateurs, environ 3 à 3,6 millions par an, 7 millions pour nous si



Repères

- 1941 : Naissance le 24 novembre à Oran
- 1958 : Entre à l’école de la rue Blanche
- 1996 : Réalise le film *Désiré* d’après la pièce de Sacha Guitry
- 2001 : Rachète le théâtre Édouard-VII
- 2011 : Nommé président du Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé (SNDTP) (1 000 salariés permanents et plus de 2 000 intermittents)
- Nommé aux Molières pour sa mise en scène du *Prénom*
- 2014 : Année anniversaire de l’Association pour le Soutien de Théâtre Privé (ASTP), créée en 1964, en charge de la perception de la taxe sur la billetterie des théâtres et de la gestion d’un fonds de soutien

fait ? Le fonds de soutien et l’Institut de financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) ont conjointement mis au point un système permettant de lever plusieurs millions d’euros. Mais la ligne financière a diminué. Cela nous préoccupe car nous n’avons pas beaucoup de réserves pour la prochaine transaction qui se fera à Paris.

En cette rentrée vous mettez en scène *Le Dîner d’adieu*, la deuxième pièce de Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière après *Le Prénom*. Un succès en perspective ?

En tous cas, le démarrage est prometteur. Ce duo d’auteurs possède un verbe fort, très actuel. Ils font partie de cette nouvelle génération d’auteurs - ils sont une vingtaine - découverts par le théâtre privé. La caractéristique de ces quadras réside dans la diversité de leur style et des formes qu’ils donnent à voir. Sans les écraser de références, il y a un côté Pirandello et Pinter chez Florian Zeller et une folie d’imagination chez Sébastien Thiéry. J’aime aussi beaucoup les univers singuliers de Gérald Aubert et d’Eléonore Confino. Cet éventail d’auteurs est une grande chance pour le théâtre ! ■

on compte les tournées. Ce chiffre ne varie pas depuis plusieurs décennies. Nous sortons grands vainqueurs d’un univers culturel caractérisé par une profusion d’images et d’écrans, alors même que le dispositif du théâtre est le même depuis cinq mille ans. Je crois toujours à la force d’un texte et à la magie d’un acteur sous un projecteur. Rien ne vaut le « live ». On le constate lors de retransmissions télévisées. Une pièce enregistrée obtient moitié moins d’audience qu’une pièce diffusée en direct. Dans l’esprit du public, le théâtre crée l’événement. Précisément parce qu’il ne s’agit pas d’un art domestique. Mais cela serait formidable qu’il y ait douze captations télévisées par an, soit une par mois. Les dirigeants de chaînes s’y sont engagés par écrit mais ne tiennent pas leurs promesses.

Comment faire venir de nouveaux publics ?

On pourrait ouvrir les théâtres toute la journée plutôt qu’à 19 ou 21 heures. Nous sommes encore loin de tout ce qu’on pourrait faire. Il faut multiplier les initiatives. Ces

deux dernières saisons, le théâtre a connu une forte affluence l’été, et c’est une nouveauté. Je réfléchis actuellement avec le syndicat, l’appui du fond de soutien, du ministère de la Culture et de la Mairie de Paris à la possibilité de sur-titrer les spectacles pour les 40 millions de touristes qui visitent Paris. Il s’agirait de réserver un contingent de places aux étrangers qui comprennent l’anglais. C’est un chantier utile qu’on mènera jusqu’au bout.

Doit-on craindre un phénomène de concentration au niveau des salles de spectacle ?

Le seuil de concentration deviendrait inquiétant à partir de trois salles. Tel n’est pas encore le cas. Les fortunes personnelles et les groupes Lagardère, Pinault, vente-privée.com, qui se sont intéressés au théâtre privé se conduisent bien. Ils valorisent les salles et ont toujours fait appel à des professionnels reconnus pour la gestion. Mais ils ont fait grimper les prix. Comment un particulier qui serait poète, écrivain, acteur ou producteur, peut-il aujourd’hui s’acheter un théâtre comme je l’ai

Nicole Ferroni

“Pour écrire je passe par la parole et l'improvisation”

Humoriste, chroniqueuse à la radio, comédienne... Le Prix Nouveau talent Humour/One-man-show 2014 de la SACD ne manque ni de talent ni de tempérament. Volubile, vibrionnante et enthousiaste, Nicole Ferroni tient une place de choix sur la scène humour actuelle. PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

Vous avez commencé par jouer dans une troupe de théâtre amateur, aviez-vous alors déjà des velléités d'écriture ?

Non, l'écriture m'est venue bien après. En 2008, j'ai eu un déclic en allant assister à une soirée dite de « slam » dans un lieu dénommé Le Paradox à Marseille. En fait c'était une scène libre dédiée au texte : on pouvait venir avec de la poésie, de l'humour, des vers, de la prose, des formes déstructurées... J'ai eu un coup de cœur ! Les gens s'écoutaient beaucoup les uns les autres et venaient d'univers tellement différents que chacun pouvait avoir sa place, sans pression, sans contrainte, sans jugement. Très vite j'ai participé à ce qu'on appelait les « appels au mot » : à partir d'un mot ou d'une expression tout le monde planche et se met à écrire pendant une demi-heure puis chacun présente ce qu'il a écrit. J'ai vraiment mordu à l'hameçon ! C'était une façon de démarrer, d'ouvrir mon esprit, d'aller plus loin, d'écrire avec des mots que je n'avais pas l'habitude d'employer... La contrainte permet d'aller vers des choses inhabituelles. Cette scène libre a été un vrai déclencheur ; c'est comme si on m'avait ouvert une porte en me disant « oui tu peux écrire » et « défends ton propre texte ». Cela m'a autorisée à devenir auteur.

À cette même époque vous devenez prof puis, assez vite, vous décidez de démissionner de l'Éducation nationale pour vous consacrer à l'écriture et au jeu. Comment s'est passé ce virage à 180 degrés ?

Quelque temps après avoir commencé mon métier de prof, j'ai demandé un mi-temps annualisé car j'avais déjà de nombreux projets en tête. À un moment donné, et grâce à la scène libre, m'est vraiment venue l'envie

d'écrire un spectacle même si j'ai eu beaucoup de mal à l'avouer au départ. J'ai commencé à écrire début 2010, puis, en mai, je me suis posée un ultimatum pour avancer : j'ai réservé l'Atelier des arts, une petite salle municipale dans le quartier Sainte-Marguerite à Marseille pour le 5 novembre 2010. Un ami m'a proposé *L'œuf, la poule ou Nicole* comme titre. Le concept de l'œuf, de couvrir quelque chose, de pondre, de ne pas savoir à quoi s'attendre au moment de l'éclosion, cela collait bien à l'état dans lequel j'étais... Après l'Atelier, j'ai tout de suite joué dans une autre petite salle où j'avais répété tout l'été, le Carpe Diem. Grâce à un bon bouche-à-oreille, cela a bien marché. J'ai officiellement quitté l'Éducation nationale en septembre 2011.

À partir de quoi avez-vous écrit votre spectacle ?

Je voulais quelque chose qui venait vraiment de moi et de relativement intemporel. En fait je suis très éponge et je tricote : je pars de quelque chose puis je tire le fil. Pour chaque personnage de mon spectacle je suis partie d'un détail, d'une idée, d'une phrase, d'un geste à partir desquels j'ai ensuite construit tout le sketch. Par exemple pour Princesse Carouf, le personnage de la petite fille qui ouvre le spectacle, je suis juste partie d'une plaisanterie avec des copains sur Leroy Merlin et Princesse Auchan...

Conservez-vous la même logique d'écriture pour votre chronique hebdomadaire sur France Inter sachant que la contrainte de l'actualité et les délais d'écriture sont serrés ?

Pour les chroniques, c'est vrai qu'il faut écrire vite car je ne sais parfois seulement que l'avant-veille, voire la

veille, qui est l'invité. À partir de l'invité s'impose(nt) un ou plusieurs thèmes, le cadre est posé. Ensuite à moi de trouver l'angle. J'utilise beaucoup des choses que j'ai vécues quand je le peux, je vais sur Internet pour voir ce qui se dit sur l'invité... C'est plus du puzzle : je pars sur plusieurs pistes en parallèle, je ne me prive pas, j'écris tout sur mon cahier sous le titre « vrac »... ! Des phrases, des jeux de mots, des angles d'attaque, des éléments de mise en scène parfois, même si je suis en radio ! Ensuite je vois quel fil rouge se dessine ou alors comment je peux faire passer un fil entre toutes les idées. Je suis vraiment dans une écriture très orale : je dis avant de mettre par écrit. Je passe par la parole et l'improvisation, le jeu. En tout cas je ne peux pas écrire dans le silence ; si je suis dans le silence je m'écoute penser, j'analyse, cela met un filtre, je juge et je trie avant même de produire. Très souvent je me place dans un contexte où il y a du bruit, des gens, dans un café, dans le train etc.

Quel impact a eu la télévision sur le succès de votre spectacle ?

J'ai commencé l'émission *On n'demande qu'à en rire* de Laurent Ruquier en février 2011. Je sortais de l'écriture de mon spectacle et je ne me sentais pas forcément capable d'en réécrire un autre dans la foulée. Cette émission m'a mise dans une régularité et l'obligation de produire des textes : un sketch par semaine, cela veut dire 5 à 6 jours pour écrire. Ce qui a été très positif. La télévision a un impact très fort. Y passer régulièrement m'a permis de ne pas avoir besoin d'un producteur et d'un tourneur par exemple. C'est la télé qui a assuré toute la partie « promotion » et visibilité. Certaines salles m'ont appelée directement ou, quand je les appelais moi-même, on m'avait souvent vue ou on pouvait me voir à la télé. Quand on fait de la télé un spectacle devient beaucoup plus vite rentable. Jusqu'à présent je me suis donc moi-même occupée de la diffusion et je travaille simplement avec un administrateur. Cela m'a demandé beaucoup d'efforts de passer de prof à comédienne puis d'écrire et de monter mon spectacle... J'ai préféré garder la main dessus, j'ai fait la louve ! Ne pas avoir de producteur a ses limites mais c'est possible pour un one-man-show. Pour de plus grosses productions, c'est évidemment différent.

L'humour et le one-man-show sont-ils vos modes d'expression privilégiés ?

Disons qu'en matière d'écriture l'humour est le domaine dans lequel je suis le plus à l'aise. Dans le jeu c'est moins le cas ; en tant que comédienne j'aimerais bien faire aussi des choses différentes, et pas seule-



© THIERRY ALLAUD

Repères

5 novembre 2010 : joue pour la première fois son spectacle *L'œuf, la poule ou Nicole* à Marseille

Février 2011- juin 2013 : participe à l'émission *On n'demande qu'à en rire* sur France 2

2012 : participe à l'émission *On va tous y passer* (Frédéric Lopez) sur France Inter. Joue son spectacle au Point Virgule

Février 2013 : commence ses chroniques matinales sur France Inter

Juin 2014 : reçoit le Prix Nouveau talent Humour/One-man-show de la SACD

20 mars 2015 : dernière de *L'œuf, la poule ou Nicole* à Aubagne

ment au service de mes textes. Quant au one-man-show, ce n'est pas un but en soi. C'est venu comme une évidence parce que j'avais un très fort besoin d'écrire et de défendre des choses mais ce n'est pas la seule chose à laquelle j'ai envie de me consacrer. J'aime bien le groupe en fait et puis je suis quelqu'un de très grégaire, de très sociable, j'aime me regrouper avec des humains !

Quels sont vos projets ?

Je vais bientôt tourner dans *Péplum*, une série pour M6 qui est dans la veine de *Kamelott*. Dans les tuyaux, également un projet de télévision issu de l'émission *On va tous y passer* (Frédéric Lopez) dans laquelle j'étais déjà chroniqueuse. Et toujours mes chroniques radio, et mon spectacle qui est encore en tournée... ■

Un tout nouveau service en ligne dédié au théâtre amateur

La SACD lance le 4 novembre un service de gestion des autorisations réactif et complet.

Le théâtre amateur a le vent en poupe. Le nombre de représentations annuelles est passé de 22567 en 2011 à 28074 en 2013. « La SACD se devait d'encourager cette tendance en facilitant la circulation des œuvres théâtrales », souligne Janine Lorente, directrice générale adjointe de la SACD. « Nous devons absolument, explique-t-elle, fluidifier les procédures de demande d'autorisation inévitablement devenues trop longues du fait de la croissance exponentielle du nombre de représentations ». « Avec le service amateur que nous lançons, les compagnies de théâtre amateur sauront immédiatement, bien en amont, si elles peuvent ou non jouer une pièce. Si la réponse est négative, elles disposeront d'un catalogue des œuvres disponibles en ligne pour faire un nouveau choix ». Et « du point de vue de l'auteur, il était aussi impératif d'envisager un système capable de raccourcir les délais de versement de ses droits », ajoute Linda Corneille, directrice du spectacle vivant de la SACD.

La SACD est mandatée par les auteurs pour gérer les demandes d'autorisation des compagnies. 5507 représentations supplémentaires signifient 5507 dossiers supplémentaires à gérer pour les équipes de la SACD. D'où un allongement des délais de réponse constaté ces dernières années.

« Cette situation n'était satisfaisante pour personne, ni pour les auteurs, ni pour les compagnies - qui pouvaient se voir interdire une représentation à la dernière minute -, ni pour la SACD dont les coûts de gestion s'alourdissaient », fait valoir Linda Corneille.

Sur la base de ce triple constat, il était inévitable d'avoir recours à un service dématérialisé, souple, simple et facile d'accès. Le service dédié au théâtre amateur est né, mis en ligne sur le site de la SACD (www.sacd.fr), accessible depuis la page d'accueil.

De la demande d'autorisation au paiement

Le service amateur permet désormais aux compagnies fédérées ou non fédérées de demander les autorisations (valables pour une durée de six mois) et d'acheter en ligne des représentations, le minimum étant fixé à une. Si une œuvre n'est pas disponible en ligne, la compagnie peut décider de se tourner vers une demande d'autorisation formulée auprès des services de la SACD ou consulter le catalogue des œuvres disponibles en ligne et porter son choix sur une autre œuvre. En se connectant elle accède directement à un catalogue en ligne d'œuvres et d'auteurs qui ont donné à la SACD un mandat de gestion amateur.

30 000 œuvres

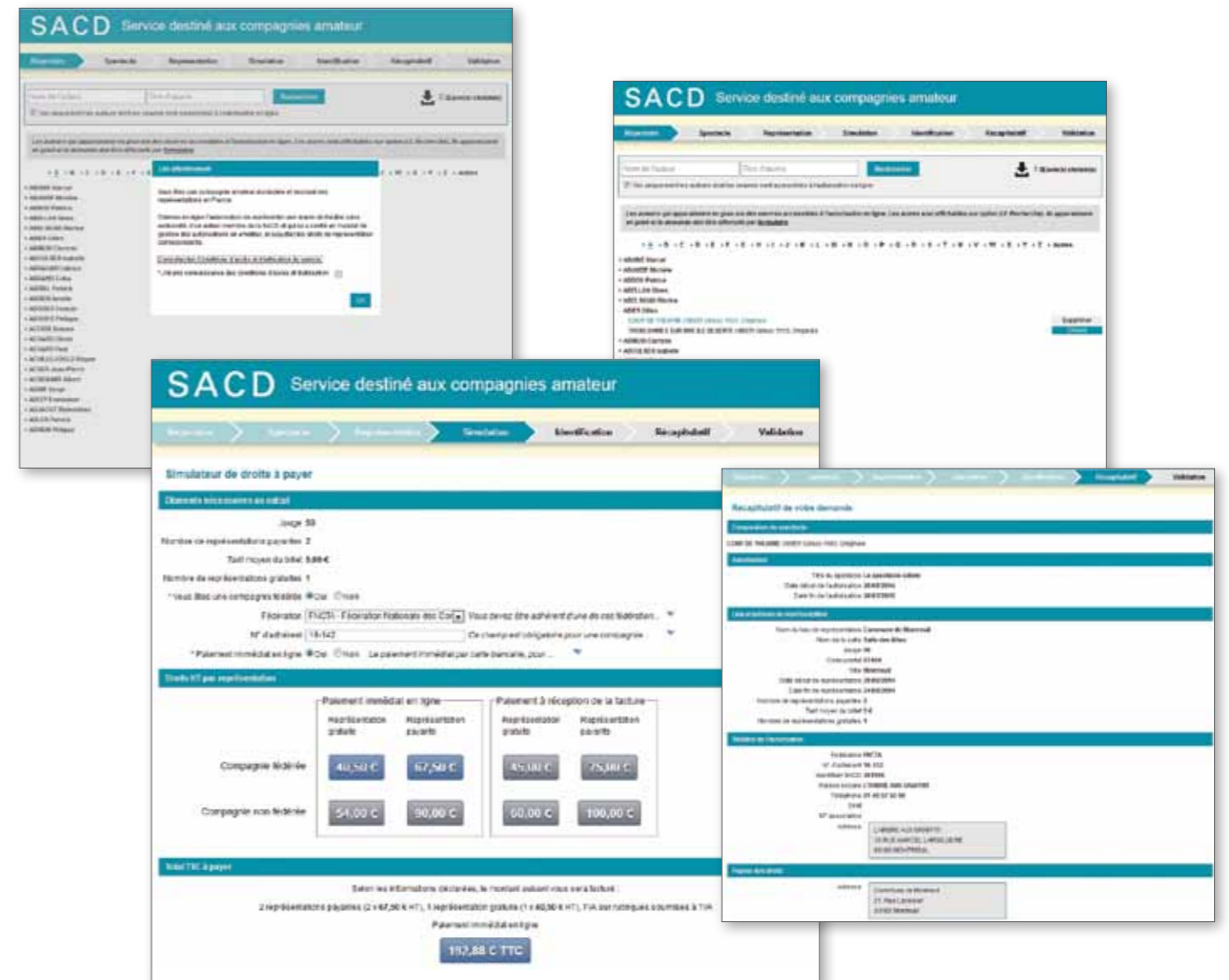
Aujourd'hui plus de 3200 auteurs et plus de 30000 œuvres sont d'ores et déjà accessibles sur le service en ligne, ce qui représente 70 % des auteurs joués dans ce secteur et 80 % des exploitations. « Il est important que les auteurs n'ayant pas confié à la SACD de mandat amateur le fassent rapidement », insiste Linda Corneille. Les auteurs qui n'ont pas donné de mandat voient leur retenue statutaire majorée. En outre, l'accès au catalogue en ligne pourrait inciter les compagnies à porter leur choix sur une œuvre disponible en ligne. Pour donner mandat, les auteurs peuvent bien entendu contacter les services de la SACD concernant les démarches à remplir ou accéder au formulaire de demande sur le site de la SACD.

Le service amateur, c'est aussi un outil de gestion offert aux compagnies : elles conservent sur le service une vision d'ensemble sur leur

Vos contacts

SERVICE EN LIGNE AMATEUR
 Vous pouvez contacter Corinne Honvault
 Tél. 01 40 23 44 10 / Mail : corinne.honvault@sacd.fr

MANDAT DE GESTION AMATEUR
 Vous pouvez contacter le Pôle Auteurs-Utilisateurs
 Tél. 01 40 23 44 55 / Mail : spectacle vivant@sacd.fr



exploitation ; peuvent ajouter des dates au fil de l'eau, et sont beaucoup plus autonomes dans leurs choix.

Refonte tarifaire

Le lancement de ce service s'est accompagné d'une remise à plat des processus de traitement et de facturation. Afin d'être en mesure de proposer ce service, il était nécessaire de refondre la grille tarifaire d'après deux objectifs : forfaitiser les représentations et être le plus proche possible des profils d'exploitation des différents lieux et spectacles. Les tarifs proposés tiennent compte du nombre de représentations, de la jauge de

la salle et du prix moyen du billet. Au vu de la diversité des situations dans le théâtre amateur, différents forfaits sont accessibles. Les services de la SACD ont travaillé avec les principales fédérations amateur afin d'élaborer ces barèmes sur la base des statistiques de perception. Ces tarifs prennent donc également en compte les réalités constatées et l'appartenance, ou non, de la compagnie à une fédération. Pour fluidifier plus encore la procédure, une remise de 10 % est effectuée si le paiement se fait directement en ligne sachant que la facture acquittée sera naturellement envoyée au payeur. Un paiement hors ligne est évidemment toujours possible, tout comme la possibilité de déléguer

le paiement à un tiers. Les compagnies ont d'ailleurs été informées directement ou via leurs fédérations de ces nouvelles conditions tarifaires en amont du lancement du service en ligne. Une clause de rendez-vous est prévue dans un an pour faire le bilan de ce nouveau service et procéder aux adaptations éventuellement nécessaires.

Une fois toutes les démarches finalisées sur le service en ligne, la compagnie reçoit par mail le lendemain matin une autorisation en bonne et due forme.

Le service en ligne, c'est simple, rapide et efficace. ■

Successions sans héritiers : une avancée importante

Confrontée à des difficultés grandissantes concernant la renégociation de droits sur des films avec un ou plusieurs auteurs décédés sans héritiers, la SACD a signé un protocole d'accord avec l'administration fiscale lui permettant de débloquer les droits en signant directement avec les producteurs. PAR CAROLINE COLLARD

« Au fil des ans, le nombre de films de catalogue présentant des auteurs décédés sans héritiers n'a cessé d'augmenter. Le phénomène est d'autant plus exponentiel qu'en avançant dans le temps on se retrouve de plus en plus confrontés à des successions de successions. Cette multiplication de successions sans héritiers – le terme exact est celui de successions en déshérence – est devenu un réel problème car, dans ce cas, impossible pour les producteurs de renégocier les droits et d'exploiter les films. Un blocage préjudiciable non seulement pour eux mais aussi pour les éventuels co-auteurs bien sûr » explique Isabelle Meunier-Besin du Service de négociation des contrats de production audiovisuelle de la SACD. Face à ces difficultés, son service, la Direction juridique et le Pôle Auteurs Utilisateurs de la SACD ont réfléchi aux façons de débloquer ce type de situations et de simplifier les démarches.

QUELQUES SUCCESSIONS ADMINISTRÉES PAR LA SACD SUR LA BASE DE L'ACCORD AVEC LA DNID

Robert Chantepie, Abel Gance, Ralph Habib, Henri Lepage, Léon Mathot, Léonce Perret, Albert Valentin...

Une négociation a ainsi été lancée avec la Direction Nationale des Interventions Domaniales (DNID - l'administration fiscale nommée administrateur provisoire des successions en déshérence) d'Île-de-France ; avec pour résultat la signature, en janvier 2014, d'un protocole d'accord qui autorise désormais la SACD à négocier les droits et signer directement les contrats avec les producteurs – pour le compte de la DNID – pour les auteurs dont la succession est en déshérence. Les contrats conclus aux conditions habituelles de renégociation permettent une nouvelle exploitation d'un film, si, bien sûr, les droits des autres éventuels co-auteurs sont renégociés. La SACD reverse ensuite à la DNID les droits perçus au nom de l'auteur décédé.

« Cet accord présente un triple intérêt : il permet avant tout de débloquer les droits sur des films privés d'exploitation pendant des années, pour le plus grand intérêt des producteurs et des auteurs. Autre avantage : la rapidité et la facilité en matière de renégociation des droits d'auteurs, la SACD étant parfois l'interlocuteur unique des producteurs. Enfin, cet accord permet à la SACD de reverser des droits qu'elle avait perçus pour des auteurs membres en l'absence

d'héritiers identifiés. Ces droits restaient alors en suspens » précise Isabelle Meunier-Besin. Fruit d'un long travail de collaboration entre différents services de la SACD, cet accord aujourd'hui applicable aux auteurs décédés en Île-de-France (l'accord a été passé avec la DNID de cette région) devrait être étendu aux autres régions françaises dans les prochains mois. ■

La francophonie récompensée

Deux auteurs distingués au dernier festival des Francophonies en Limousin.



Julien Mabilia Bissila

Auteur, comédien, metteur en scène, Julien Mabilia Bissila est né à Brazzaville. Il participe à plusieurs créations du Théâtre des Tropiques et du Saka-Saka Théâtre avec Abdon Fortuné khoumba et Jean-Jules Koukou. Au sortir de la guerre au Congo, où il passe quatre ans d'errance dans la forêt, il écrit plusieurs pièces dont *Crabe Rouge* qui traite du massacre du Beach. Il crée la compagnie Nguiri-Nguiri Théâtre en 2002 et met notamment en scène ses textes *Le Musée de la honte*, *La Dernière chance* ainsi que des textes d'Emmanuel Dongala adaptés à la scène. En Europe, il est accueilli par le théâtre du Vieux

Colombier en 2005 dans le cadre de son programme « Ecritures d'Afrique » dans *La mort vient chercher chaussure* de Dieudonné Niangouna, mise en scène de Martin Ambarra et, en 2009, comme comédien par le Théâtre des Bernardines à Marseille pour la création d'un texte d'Aristide Tarnagda *On ne payera pas l'oxygène* mis en scène par Eva Doumbia.

Sa pièce *Crabe Rouge* a été mise en espace au Théâtre du Rond-Point à Paris, au Théâtre des Bernardines à Marseille, à Brazzaville au festival Mantsina, à Limoges dans le cadre des Nouvelles Zébrures 2010.

En 2011, il obtient la bourse du festival des Francophonies et réside à la Maison des auteurs. En septembre 2012, sa pièce *Au nom du Père du fils et de J.M. Weston* (édition Acoria/prix des journées de Lyon des auteurs 2011) est lue et mise en espace aux 29^e Francophonies en Limousin, Nouvelles Zébrures 2013, Avignon 2013 en collaboration avec France culture et RFI, Festival Contre-courant, Festival dramaturgie en dialogue (Montréal) festival des francophonies 2013. Ce texte sera en création en automne 2015 au Tarmac à Paris dans une mise en scène de l'auteur. ■

PLACE À LA CRÉATION

Des auteurs soutenus et récompensés par la SACD ont été à l'honneur durant le Festival. Les festivaliers ont ainsi découvert *Cantate de guerre* de l'auteur canadien Larry Tremblay, texte lauréat 2012 du Prix de la Dramaturgie Francophone, présenté les 26 et 27 septembre dans une mise en scène d'Harvey Massamba, ainsi que *Daral Shaga* l'opéra circassien lauréat 2013 du Fonds de création lyrique écrit par Laurent Gaudé, sur une musique de Kris Defoort et mis en scène par Fabrice Murgia, joué pour la première fois les 25 et 26 septembre à l'Opéra Théâtre de Limoges.



Pedro Kadivar

Né en 1967 à Chiraz, en Iran, il arrive en France à l'âge de seize ans. En parallèle de ses études à l'Institut d'études théâtrales de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, il travaille à partir de 1988 comme assistant à la mise en scène dans différents théâtres et fait son début en mise en scène avec *Avis de décès* de Heiner Müller au Théâtre du Rond-Point. Tout en publiant de nombreux articles dans plusieurs revues de théâtre, il continue à travailler comme metteur en scène et obtient une allocation de recherche en tant que docteur à l'Université de Paris 3 en 1993, où il est également chargé de cours. Il s'installe à Berlin en 1996 et travaille comme assistant à la mise en scène à Berlin au Deutsches Theater et à Düsseldorf au Dusseldorfer Schauspielhaus. En février 2002 il soutient sa thèse à l'Université Humboldt de Berlin (publiée en France en 2004 sous le titre *Marcel Proust ou Esthétique de l'entre-deux*, L'Harmattan).

En 2003 il met en scène *Dans la solitude des champs de coton* de Koltès, en allemand et créée en 2006 *Pièce d'automne-Un jour d'automne quelque part* en version allemande au musée Pergame de Berlin. Elle constitue le premier volet de sa Tétralogie de la migration qu'il écrira jusqu'en 2010. Le deuxième volet intitulé *Pièce d'hiver-Une visite au musée*, est lauréat de l'Aide à la création du CNT (Paris) en 2008 et présenté par trois lectures-mise en espace différentes en 2008 et 2009 (CDN d'Orléans, Montévidéo à Marseille, TNP Villeurbanne). Le troisième volet, *Pièce de printemps-Pays natal* est présentée en lecture-mise en espace en 2011 au festival des Francophonies en Limousin et en avril 2012 à Budapest. Boursier de la Maison des auteurs à Limoges en juillet et octobre 2012, il est invité au Festival « Rencontres à l'échelle » à Marseille en novembre 2014 pour la reprise de sa lecture-performance *Abolition des frontières* et une lecture d'un choix de fragments de sa nouvelle pièce, *Pays* pour lequel la SACD lui a remis son Prix. ■

Une nouvelle scène bien embarquée

Ouverte il y a tout juste un an, La Nouvelle Seine, aménagée sur une péniche au pied de Notre-Dame, entend se faire une place dans le paysage déjà très dense des salles parisiennes. Les artistes qui s'y produisent semblent conquis.

PAR GUILLAUME REGOURD

Paris ne manque pas de salles de spectacle. Mais des théâtres aussi atypiques que la Nouvelle Seine, la capitale n'en compte qu'une poignée. Atypique, ce nouveau lieu ouvert en juillet 2013, l'est d'abord par son adresse : quai de Montebello, face à l'île de la Cité. Car c'est à bord d'une péniche qu'il faut monter pour applaudir les artistes qui s'y produisent. Dans une vie précédente, l'embarcation accueillait des spectacles de magie. Le rideau pailleté, témoin de cette époque, orne toujours la scène aménagée dans le ventre de la bête. Pour le reste, des travaux ont été nécessaires : l'ensemble manquait de lumière et l'on y a fait installer des fauteuils moelleux en provenance de l'Olympia.

Un an plus tard, Jessie Varin, qui a vu avec François Schmit, un ancien du Point-Virgule comme elle, le potentiel de ce « petit théâtre flottant », présente un bilan de fréquentation de 45000 entrées. « C'est une belle réussite mais qui nous a demandé du travail avec deux représentations par soir du mardi au dimanche, des spectacles

pour enfants et un restaurant », assure Jessie Varin, désormais seule à la barre.

Côté scène, la programmation mise sur la diversité avec des rendez-vous hebdomadaires dédiés au jazz ainsi qu'à l'effeuillage, avec le Cabaret Burlesque. Mais, passé de la patronne oblige, la part belle est donnée à l'humour, avec la volonté d'accueillir des artistes « un minimum installés, pas débutants », car la jauge affiche 110 places. Le one-(wo)man-show est évidemment bien représenté. Le Festival de la Nouvelle Seine accueillait en septembre dernier Redouane Harjane, Bun Hay Mean, Isabelle Alonso, Pierre-Emmanuel Barré ou encore Guillaume Meurice.

Aller vers des formes plus théâtrales

Mais la touche Nouvelle Seine, ce sont des spectacles qui sortent un peu du format sketches ou stand up. « Nous voulions aussi aller vers du seul-en-scène, des formes plus théâtrales, explique Jessie Varin. Audrey Vernon a été une vraie muse pour nous. C'est elle qui a inauguré la salle avec *Comment épouser un milliardaire ?*, un spectacle drôle mais aussi engagé, qui n'aurait pas forcément fonctionné au Point-Virgule ou au Théâtre de Dix Heures. » Ce baptême du feu, Audrey Vernon s'en souvient : « Il y avait un énorme trou dans la salle quelques jours avant la première et j'ai même participé au vissage de l'escalier. J'étais ravie d'essayer les plâtres, de tester l'acoustique, la scène, les loges et je pense que de leur côté

ils étaient contents d'avoir une actrice qui n'avait pas peur des conditions excitantes qu'engendrent une inauguration... » Preuve qu'elle se sent chez elle, l'auteure/interprète y a joué en parallèle *Marx et Jenny* et elle y a créé dernièrement *Chagrins d'amour*, « une sorte de carte blanche. » Même sentiment chez Davy Mourier, qui joue à bord depuis plus d'un an son premier one-man-show : « La Nouvelle Seine m'a permis de travailler mon spectacle en prenant mon temps. Aujourd'hui il est deux fois plus rythmé qu'avant. J'ai même pu diffuser des sketches vidéo. La liberté, ça a du bon pour la création. »

Pour Blanche Gardin, le lieu a tout simplement joué le rôle de déclencheur de son envie de remonter sur scène après six ans d'absence. C'est en y voyant son complice Bun Hay Mean que la comédienne a trouvé le courage de monter enfin son premier one-woman-show. « L'année dernière, à la suite d'une rupture amoureuse, je me suis mise à écrire frénétiquement, sans être sûre que c'était pour la scène. Mais plus j'écrivais et plus c'était des choses drôles qui me venaient. J'ai commencé à faire les premières parties de Bun et, de fil en aiguille, à tester de plus en plus de passages. Ce que je faisais plaisait à Jessie, et moi je me sentais bien dans ce bateau, cachée en bas dans la cale et en même temps, au pied de Notre-Dame. »

Blanche Gardin a pu compter sur les vifs encouragements de son mentor, à elle et à Bun Hay Mean : Alain Degois, dit Papy. Le décou-



© AURORE VINOT

reur de talents de Trappes les produit et les met en scène à La Nouvelle Seine, comme il le fait avec l'Américain Sebastian Marx. Il loue le sens de l'accueil de Jessie Varin qui met à disposition sa salle pour y conduire des répétitions, y compris de spectacles qui seront joués ailleurs. « Je me retrouve dans le projet de Jessie, son amour des artistes qui ont quelque chose à dire. Ici on n'est pas dans l'esprit commercial typique de beaucoup de salles parisiennes, c'est une belle échoppe d'artisanat culturel. »

Tueuses à gages

« La programmation est très poétique, exigeante et populaire en même temps, renchérit Audrey Vernon. Elle reflète bien la personnalité de Jessie. » L'intéressée ne dit pas autre chose : « La programmation correspond forcément à ma sensibilité artistique. Elle est par exemple assez féminine au sens où l'on trouve les spectacles d'Audrey, de Blanche, de Carole Guisnel, de Tatiana Rojo, de Sophie-Marie Larrouy... Mais pas girly. Car ces filles-là, attention, ce sont des tueuses à gages. »

Bêtes de scène également, quoique dans un style radicalement différent, les électrons-libres Didier Super (cf. encadré) et Jango Edwards ont particulièrement marqué les esprits lors de leur passage à la Nouvelle Seine. « Lorsqu'on rentre en loge et qu'on se retrouve nez à nez avec une poupée gonflable et Didier Super en train de démarrer une tronçonneuse, ça fait bizarre, confie Davy Mourier. Encore plus bizarre : Jango Edwards qui, avant ton spectacle, te lèche d'un coup le crâne et dit : "Break a leg !" » Pour Jessie Varin, la venue dans la salle flambant neuve de l'imprévisible clown américain fut source de joie autant que de crainte. « Il a fini en slip sur le quai à chanter *All you need is love*, sourit-elle. Et après son passage, on a dû repeindre la scène... »

Une bonne humeur sur scène et en coulisses qui donne le sentiment que La Nouvelle Seine fédère déjà autour d'elle une petite communauté d'artistes. « Il manquait un lieu de vie où les comédiens puissent se retrouver, confirme Audrey Vernon. On peut y aller à l'improviste,

à n'importe quelle heure, il y a toujours des gens intéressants à rencontrer. J'ai l'impression que ça recrée l'ambiance des années 60 quand les acteurs passaient d'un cabaret à l'autre... » In fine, c'est la formule de Papy qui résume le mieux ce lieu : « Plus qu'un lieu de passage, c'est un lieu de partage. Les artistes viennent se voir jouer les uns les autres. Comme une sorte de famille de marins du spectacle qui embarquent pour faire voyager les spectateurs sur la rivière de leur génie créatif. » ■

Didier Super

Le plus punk des chansonniers est un habitué du festival de la Nouvelle Seine. Souvenirs de l'artiste, sans filtre : « Le souvenir que je garde de cette salle, c'est que ça bouge énormément quand on est sur scène, surtout quand il y a un bateau-mouche chargé de Chinois qui passe à proximité. Mais comme je m'y suis pris trop tard pour le Point-Virgule, j'ai pas eu le choix. Par contre, là-bas, j'aime bien finir rapidement, quitte à bâcler un peu la fin, pour aller mettre les pieds sous la table, parce que des fois, on y bouffe pas trop mal, et c'est gratuit pour les artistes ! »

FESTIVALS

NOVEMBRE



LES HAUTS-PARLEURS

Le collectif *À Mots Découverts* et le théâtre du Grand Parquet ouvrent leurs portes à l'émergence d'une nouvelle scène. Cinq jours pour partir à la rencontre des auteurs d'aujourd'hui : pièces à entendre et à discuter, rencontres, tables rondes, prises de parole, librairie, soirées cabaret, performances et impromptus scéniques. Un laboratoire ouvert où foisonnent questions et devenir avec au centre de la scène, les auteurs eux-mêmes, leurs ambitions, leurs rêves et leurs interrogations...
Du 5 au 9 novembre, Théâtre du Grand Parquet, Paris.
www.legrandparquet.net/les-hauts-parleurs



FESTIVAL CINÉ BANLIEUE

Neuvième édition de ce Festival qui s'intéresse à la banlieue et ses richesses - sociales, historiques, artistiques - et ses liens avec les habitants des quartiers. Organisé en partenariat avec le cinéma L'Écran de Saint-Denis, L'espace Khiasma aux Lilas, Étoile Lilas, le complexe UGC 19 Paris et le Jamel Comedy Club à Paris, le festival est parrainé cette année par le comédien Reda Kateb. Il propose une nouvelle fois une riche programmation de courts et de longs métrages de fiction et documentaire.
Du 12 au 22 novembre, cinéma L'Écran (Saint-Denis) et dans plusieurs autres salles du 93.
cinebanlieue.blogspot.fr



FOCUS À THÉÂTRE OUVERT - F.T.O.#1

Première édition de ce temps fort qui se tiendra chaque année pendant une semaine dans les différents espaces du Théâtre Ouvert, F.T.O.#1 se présente comme une semaine dédiée à l'écriture théâtrale contemporaine. Une quinzaine de propositions y sont réunies, multipliant les angles, les formes et les approches de la dramaturgie. Les textes d'écrivains, d'auteurs dramatiques français et étrangers, de poètes, sont lus, mis en espace ou performés par des metteurs en scène, des chorégraphes, des acteurs ou les auteurs eux-mêmes.
Du 17 au 22 novembre, Théâtre Ouvert, Paris.
www.theatre-ouvert.com



LES JOURNÉES DE LYON DES AUTEURS DE THÉÂTRE

Pour cette 25^e édition, plus de 320 textes d'écriture théâtrale contemporaine ont été reçus, lus, relus, annotés et âprement discutés... Les six textes finalement retenus font l'objet d'une promotion qui prend deux formes : l'édition dans une collection de qualité et une mise en espace professionnelle proposée au public pendant *Les Journées*. L'édition théâtrale est particulièrement mise à l'honneur cette année avec l'organisation d'un salon du livre de théâtre adulte et jeune public (en partenariat avec la Bibliothèque Municipale de Lyon) au Théâtre Nouvelle Génération (TNG). Des rencontres avec les auteurs et des micro-lectures sont également programmées à la Médiathèque de Vaise.
Du 26 novembre au 1^{er} décembre, Lyon.
www.auteursdetheatre.org

DÉCEMBRE



FESTIVAL NATIONAL DU FILM D'ANIMATION DE BRUZ

Le Festival national du film d'animation, créé en 1983 par l'Association française du cinéma d'animation est une vitrine annuelle de la production française contemporaine : un lieu de découverte des œuvres et des auteurs et une plateforme de réflexion et de rencontres pour la profession. La SACD y décerne le Prix du meilleur film de fin d'études.
Du 8 au 14 décembre, Bruz-Rennes métropole.
www.festival-film-animation.fr



FESTIVAL DE CINÉMA EUROPÉEN DES ARCS

L'Irlande est à l'honneur de cette 6^e édition du festival, en partenariat avec l'Irish Film Board. Ayant vocation à promouvoir la diversité du cinéma européen et faire découvrir les nombreux talents, le festival propose plus de 70 longs-métrages venus d'Europe, de Turquie et de Russie et projetés dans les 7 salles de la station. Plus de 900 invités du cinéma (réalisateurs, équipes de films, écoles de cinéma européennes, producteurs, distributeurs...) sont réunis à l'occasion des nombreuses rencontres professionnelles destinées à faire émerger de nouveaux projets ainsi qu'à favoriser la circulation et la diffusion du cinéma européen.
Du 13 au 20 décembre, Les Arcs.
www.lesarcs-filmfest.com

JANVIER



PREMIERS PLANS

Révéler les nouveaux réalisateurs européens, tel est l'enjeu fondateur de ce festival de premiers films. Chaque année, sa sélection officielle se compose de plus de 100 premières œuvres (courts et longs métrages, films d'école). Soutien de la programmation du festival, la SACD est également partenaire de cinq séances de lectures de scénarios de long-métrages.
Du 16 au 25 janvier, Angers.
www.premiersplans.org

SPECTACLES

NOVEMBRE



MIMI

Librement inspiré de l'œuvre de Giacomo Puccini, *Mimi* peut être vu comme une autre *Bohème* qui nous serait contemporaine. Une *Bohème* qui devient *Mimi*, prenant le nom de son personnage principal, tournant autour du mystère qu'elle recèle. Sur une musique de Frédéric Verrières, un livret de Bastien Gallet, et dans une mise en scène de Guillaume Vincent. Avec Pauline Courtin, Judith Fa, Christophe Gay, Christian Helmer, Camélia Jordana, Caroline Rose et L'Ensemble Court-circuit. Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds de Création Lyrique.
Les 18, 19, 21, 22, 23, 25 et 26 novembre 2014 au Théâtre des Bouffes du Nord, Paris.

DÉCEMBRE



MON FRÈRE, MA PRINCESSE

Écrit par Catherine Zambon (éditions L'École des loisirs) et mis en scène par Émilie Le Roux, ce spectacle jeunesse (à partir de 8 ans) questionne la notion d'identité : en quoi naître fille ou naître garçon nous détermine à être ce que nous sommes ? Pourquoi avons-nous tant de mal à accepter l'autre dans sa différence ? Avec le soutien du Fonds SACD Théâtre 2014.
Du 9 au 12 décembre, Espace 600, Grenoble.



MAUDITS LES INNOCENTS

En 1212, de très jeunes gens venus d'Allemagne et de France, partent spontanément sur les routes d'Europe en direction de Marseille pour rejoindre la Terre Sainte. Cette « Croisade des enfants » n'a pas été décidée par l'Église. Très vite, le Pape Innocent III, craignant de voir son autorité disputée par l'existence même de cette marche, décide de l'interdire. Les enfants poursuivront pourtant leur chemin, allant vers leur destin tragique. Le livret de Laurent Gaudé, mis en musique par quatre jeunes compositeurs du CNSM de Paris (Mikel Urquiza, Julian Lembke, Didier Rotella, Francisco Alvarado), met en lumière à la fois l'innocence des enfants et l'horreur du fanatisme et de l'endoctrinement. Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds de Création Lyrique de la SACD.
Les 13, 16 et 19 décembre, Opéra Bastille, Paris.



NOËL REVIENT TOUS LES ANS

Trois comédiens, sur un plateau encombré de sapins enguirlandés, survivent à huit éditions de Noël chaque fois plus corrosives. Auteure de théâtre, romancière, Marie Nimier triture les secrets de famille, sur la durée, dans une mise en scène de Karelle Prignaud.
Du 16 décembre au 10 janvier, Théâtre du Rond-Point, Paris.



LES MAURICE GIRLS

À 50 ans passés, Les *Maurice girls* sont une troupe d'artistes de Music-hall qui, après avoir joué dans les grands cabarets, se produisent dans des maisons de retraite et autres lieux bien éloignés du Lido ! À contre cœur, elles ont décidé de donner leurs 6 dernières représentations... Écrite et mise en scène (avec Marie Chevalot) par Virginie Lemoine, cette comédie a reçu le soutien du Fonds SACD Théâtre 2014.
Le 31 décembre, Théâtre Sébastopol, Lille.
En tournée en France .

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles.

Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5 000 €, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Dépôt des dossiers : **du 15 janvier au 15 février 2015**

AUTEURS D'ESPACES

Auteurs d'espaces est un appel à projets national de soutien à la création et aux auteurs des Arts de la rue. Il a été créé par la SACD en partenariat avec un collectif de festivals, scènes nationales, théâtres conventionnés et associations culturelles avec pour objectif de présenter une sélection de spectacles d'auteurs « arts de la rue », textuels ou non textuels, fixes ou déambulants, qui affirment clairement leur raison d'être dans l'espace public et dont l'écriture spécifique se distingue de fait du théâtre dans la rue. Les projets retenus reçoivent une aide à la création de 5 000 € et sont assurés d'être soutenus pour leur diffusion dans les festivals partenaires. Lors de la dernière édition, 8 projets ont bénéficié d'Auteurs d'espaces : quatre d'entre ont été présentés lors du festival Chalon dans la rue, deux lors du festival d'Aurillac et deux lors du Festival Coup de Chauffe à Cognac.

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 19 décembre 2014**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Magazine des auteurs N°168 • Automne 2014

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : SPEI

Couverture :
Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2014-2015

Présidente :
Sophie Deschamps

Premier vice-président :
Didier Long

Vice-présidents :
Louise Doutreligne (théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)
Caroline Huppert (télévision)
Claire Lemaréchal (télévision)
Bertrand Tavernier (cinéma)

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca (création interactive)
Frédéric Fort (arts de la rue)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Daniel Larrieu (danse)
Didier Long (mise en scène)
Sophie Loubière (radio)
Pascal Mirleau (animation)
Georges-Olivier Tzanos (animation)

Administrateurs :

Jean Becker, Denise Chalem, Sylvie Coquart-Morel, Luc Dionne, Jean-Paul Farré, Michel Favart, Joëlle Goron, Victor Haïm, Philippe Hersant, Laurent Heynemann, Luc Jabon, Jean-Louis Lorenzi, Jean Marboeuf, Franck Philippon, Dominique Probst, François Rollin, Christiane Spièro.

Photos Lionel GUERCOLAS



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION



BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE

SAUMUR

02 41 83 83 83



UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES